



1er trimestre 2024 | Pour recevoir le Caf Infos 10 en version électronique, merci de nous communiquer votre adresse mail à : communication@caf10.caf.fr

Le mot du Président et du Directeur | **Séraphin DONI et Olivier SUZANNE**

Bonjour à toutes et à tous,

La Caf de l'Aube se dote d'un nouveau Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Gestion (CPOG) pour la période de 2023-2027, qui a été voté par le Conseil d'Administration et validé par la Cnaf.

La période de renouvellement de la COG (Convention d'Objectifs et de Gestion) est également propice au renouvellement de notre Règlement Intérieur d'Action Sociale (RIAS) pour une plus grande en cohérence. Le nouveau RIAS est disponible [ici](#).

Différents projets nationaux ont été déployés depuis le début de l'année comme la mise en place du Montant Net Social (obligatoire depuis janvier 2024) ou l'aide d'urgence pour les victimes de violence conjugale.

Localement, avec ses partenaires, la Caf de l'Aube innove avec une journée à la valorisation de la place des pères le 23 mai prochain, nous espérons vous y retrouver.

Bonne lecture

Bien à vous.

Séraphin DONI Le Président | **Olivier SUZANNE** Le Directeur

01 | La Caf de l'Aube au cœur de l'accès aux droits à la Prime d'activité

La Prime d'Activité (PPA) est une prestation versée mensuellement par les Caf ou MSA en complément d'une activité salariée ou non salariée (travailleur indépendant) générant des revenus modestes. Le montant versé est adapté en fonction des revenus perçus chaque trimestre par le foyer (prestations comprises) et de la composition familiale.

Le meilleur moyen de savoir si je peux en bénéficier c'est d'effectuer la simulation sur le caf.fr de façon régulière. Un droit potentiel ? alors je finalise ma téléprocédure de demande PPA pour faire valider mon droit.

La Caf de l'Aube s'engage en faveur de l'accès aux droits :

- En incitant ses publics connus à vérifier si un droit PPA existe (deux campagnes annuelles de sensibilisation)
- En s'appuyant sur les employeurs principaux pour faire connaître la PPA auprès de leurs salariés.

Ainsi, en 2023, 5 principaux employeurs du département ont pu diffuser à leurs équipes des supports informatifs, permettant à ceux qui ignoraient pouvoir y prétendre de bénéficier d'un droit. Vous êtes partenaires de la Caf, n'hésitez pas à nous accompagner dans la démarche en incitant les publics que vous rencontrez à se rendre sur le caf.fr pour vérifier s'ils peuvent prétendre à la PPA.

02 | Obligation de déclarer le Montant Net Social en Prime d'activité (PPA) et RSA

Important !

A partir du bulletin de salaire de janvier 2024, il devient obligatoire de déclarer le Montant Net Social qui y figure pour la PPA et le RSA.

Le montant « net social » = une nouvelle ligne sur les bulletins de salaire et un montant directement calculé par l'employeur

MONTANT BRUT	Base	Taux	Montant	Échiquier
COGNATIONS ET CONTRIBUTIONS SOCIALES OBLIGATOIRES				
Base	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Secours Social Minimum Inconditionnel (SMI) Déca	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Complémentaire paritaire (base de calcul obligatoire)	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Accidents de travail & maladies professionnelles	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Aléatoire	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Secours Social Minimum plafonné	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Secours Social Minimum Obligatoire	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Partenaire complémentaire CAS et CAS 15	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Partenaire complémentaire CAS et CAS 15	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Aléatoire	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Autres déductions	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Agis	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Autres déductions par l'employeur	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Contributions statutaires et prélevés par la convention collective	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Coût de déduction de l'impôt sur le revenu	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
COULTELS non déductibles de l'impôt sur le revenu	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
COULTELS non déductibles de l'impôt sur le revenu	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
SOMME DES COGNATIONS ET CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES			Valeur	Valeur
INDICENTIFS ET ALIÉNEMENTS DE COGNATIONS				
Base	Taux	Montant	Échiquier	Valeur
COGNATIONS ET CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Prélevement (Régime, retraite, Déca, autres)	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Autres déductions	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
MONTANT NET SOCIAL			Valeur	Valeur
PRÉLEVEMENTS ET DÉDUCTIONS DIVERSES				
Base	Taux	Montant	Échiquier	Valeur
Forfait de congés	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Tiers-temps	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur

Il est directement calculé par l'employeur ou l'organisme qui verse les prestations sociales.

Le Montant Net Social, c'est désormais le **montant exact à déclarer** pour toutes les demandes et déclarations trimestrielles de ressources relatives à la Prime d'activité et au RSA. Il sert à calculer précisément le montant des aides.

Ses avantages sont multiples :

- faciliter les démarches administratives des demandeurs et des bénéficiaires du RSA et de la Prime d'activité ;
- limiter les risques d'erreur de déclaration ;
- réduire le taux de non-recours aux droits

Le montant net social est la première étape du lancement de la solidarité à la source qui permettra à terme, de recueillir « à la source », c'est-à-dire auprès des employeurs et des organismes de protection sociale, le montant des revenus des bénéficiaires. Ces éléments permettront aux Caf de calculer les droits au RSA et à la Prime d'activité.

Remarque : Pour les autres prestations, comme par exemples l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et l'aide au logement

➡ **Pas de changement : il convient de déclarer les revenus comme habituellement sans tenir compte du montant Net Social**

03

Les rendez-vous incontournables avec le service d'action sociales de la Caf de l'Aube - 2024

La Caf de l'Aube contribue à la création, à la rénovation et au fonctionnement des équipements et services à destination des enfants et des familles, gérés par les associations et collectivités locales, particulièrement dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance-jeunesse, du soutien à la parentalité et de l'animation de la vie sociale.

Pour cela, elle attribue :

Des aides à l'investissement et au fonctionnement sur fonds locaux :

La demande, à télécharger sur le Caf.fr : [Caf de l'Aube/partenaires locaux/demandes de financement](#), doit être adressée à la Caf avec un descriptif du projet et un budget prévisionnel (plan de financement, devis) à l'unité des aides collectives pour instruction avant examen par nos administrateurs pour décision. Les dossiers sont examinés principalement à la Commission sociale de mars. Exceptionnellement, des demandes peuvent être examinées en cours d'année, sous réserve des disponibilités budgétaires.

Des prestations de service :

Ce sont des aides accordées par la Caf pour financer une partie du coût de fonctionnement de certains équipements et services. Elles sont calculées grâce à des données d'activité et financières qui doivent être renseignées sur le Portail Mon Compte partenaire, selon un calendrier précis. Nous vous remercions de respecter ce calendrier.

PSU	Appel données	Échéances	Relance
données réelles 2023	11/02/2024	27/03/2024	28/03/2024
1ère actualisation des données JUIN	09/06/2024	04/07/2024	05/07/2024
2ème actualisation des données Septembre	08/09/2024	03/10/2024	04/10/2024
PS ALSH	Appel données	Échéances	Relance
données réelles 2023	18/02/2024	03/04/2024	04/04/2024
1ère actualisation des données JUIN	09/06/2024	04/07/2024	05/07/2024
2ème actualisation des données Septembre	15/09/2024	10/10/2024	11/10/2024
PS RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)	Appel données	Échéances	Relance
données réelles 2023	11/02/2024	27/03/2024	28/03/2024
1ère actualisation des données JUIN			
2ème actualisation des données Septembre	08/09/2024	03/10/2024	04/10/2024
PS LAEP	Appel données	Échéances	Relance
données réelles 2023	11/02/2024	27/03/2024	28/03/2024
1ère actualisation des données JUIN			
2ème actualisation des données Septembre			
PS JEUNES	Appel données	Échéances	Relance
données réelles 2023	11/02/2024	27/03/2024	28/03/2024
1ère actualisation des données JUIN			
2ème actualisation des données Septembre			
PS AIDE A DOMICILE	Appel données	Échéances	Relance
données réelles 2023	11/02/2024	27/03/2024	28/03/2024
1ère actualisation des données JUIN			
2ème actualisation des données Septembre	08/09/2024	03/10/2024	04/10/2024
PS chargés de coopération	Appel données	Échéances	Relance
données réelles 2023	11/02/2024	27/03/2024	28/03/2024
1ère actualisation des données JUIN			
2ème actualisation des données Septembre			

Retrouvez toutes ces aides dans le nouveau Règlement Intérieur d'Action Sociale 2024-2027 en ligne [ici](#)

04 | Les Promeneurs du Net

La notion de présence éducative sur Internet fait référence à l'idée de poursuivre la démarche éducative des professionnels dans la rue numérique que représente Internet et les réseaux sociaux. C'est dans cette optique que la Caf de l'Aube, depuis 2017, développe le projet de présence éducative sur Internet en direction des jeunes âgés de 12 à 25 ans.

Côté parents, la place du numérique dans les relations familiales, le nécessaire accompagnement des parents dans une bonne compréhension des enjeux, des risques et des opportunités que cela présente, ont amené le comité de pilotage départemental « Promeneurs du Net » à envisager de décliner la présence éducative sur Internet pour les professionnels de la parentalité. Après deux années d'expérimentation ayant démontré l'intérêt de cet accompagnement, la généralisation de la thématique « Promeneurs du Net Parentalité » est effective.

Les objectifs poursuivis par Promeneurs du Net sont de créer du lien entre les publics et les structures, les incitant à les fréquenter, proposer des espaces d'échange, d'assurer une veille sur les réseaux sociaux, sensibiliser à l'usage du numérique et aiguïser l'esprit critique, transmettre de l'information à destination des publics, accompagner les initiatives individuelles ou collectives et enfin, orienter vers des professionnels spécialisés selon les demandes.

Depuis 2017, la coordination et l'animation du réseau sont assurées par le CRIJ Grand Est, qui accompagne les Promeneurs du net sur l'appropriation des outils numériques (réseaux sociaux) mais également sur la connaissance des usages du numérique, en proposant des formations et des outils sur des sujets tels que le cyberharcèlement, l'accompagnement à la parentalité à l'ère du numérique, etc.

A ce jour, le réseau des Promeneurs du Net compte 16 promeneurs Jeunesse et 4 Parentalité. Parmi les labellisés, on retrouve des professionnels de la prévention spécialisée (AJD, SE-10), de l'animation jeunesse (associatifs ou municipaux), de l'habitat jeunes (FJT SSIA), et des organismes à vocation départementale (UDAF, Addictions France).

La liste des Promeneurs du Net du réseau aubois est à retrouver sur le portail :

<https://www.promeneursdunet.fr/departements/aube>



05 | Généralisation Complément inclusif en ACM

Depuis le 1er janvier 2024, les Alsh péri et extrascolaires ainsi que les accueils adolescents (hors Prestation de service Jeunes), peuvent bénéficier du complément inclusif Alsh. Cette aide financière complémentaire à la Pso Alsh s'élève à 4,50€ par heure d'accueil réalisée d'un enfant ou adolescent - de 3 à 17 ans - bénéficiaire de l'Aeeh.

Cette décision du Conseil d'administration de la CNAF du 7 novembre 2023 a pour ambition de faciliter l'accès des enfants en situation de handicap à un accueil de loisirs.

Les modalités de calcul et de paiement interviennent lors des déclarations Pso (le portail sera modifié en ce sens dans l'année), afin de simplifier la démarche pour les gestionnaires. Cette généralisation fait suite à trois années d'élaboration dont deux d'expérimentation, dans le cadre d'un groupe de travail composé de 15 Caf (parmi lesquelles la Caf de l'Aube) qui s'est appuyé sur les préconisations de la Mission nationale handicap de 2018 ainsi que sur les éléments de bilan du déploiement des Pôles ressources handicap (Prh).

Une communication à destination des gestionnaires sera prochainement posée.

06 | Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

L'accompagnement à la scolarité, tel qu'il est défini par la « charte nationale du soutien à la parentalité », implique un partenariat avec l'école et les structures concourant à la coéducation des enfants, en lien avec les parents.

Les porteurs de projets veillent à prendre en compte le rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants, via notamment la facilitation et la médiation des relations avec l'école : faciliter la compréhension du système scolaire, tendre à plus grande implication dans la scolarité des enfants, fournir aux parents des clés de méthodologie leur permettant d'accompagner leurs enfants en autonomie.

Le Clas s'adresse aux enfants, du CP au lycée, pour lesquels un besoin a été repéré en concertation avec les établissements scolaires. Les actions sont centrées sur l'aide méthodologique au travail scolaire et sur l'importance des apports culturels nécessaires à la réussite scolaire des enfants.

La double approche « enfants-parents » est l'une des caractéristiques principales du Clas, le différenciant ainsi d'autres actions ciblées en direction des enfants (telles que l'accompagnement scolaire classique, les programmes de réussite éducative, les accueils périscolaires, etc.).

La réunion de présentation et de lancement des appels à projets pour l'année scolaire 2024-2025 se tiendra

**le lundi 8 avril 2024, à 14h00,
dans les locaux de Troyes Champagne Métropole.**

Si vous souhaitez participer à cette réunion, merci de vous inscrire auprès de la coordinatrice parentalité.

Le cahier des charges et le dépôt des demandes seront accessibles à compter d'avril en ligne sur : <http://elan.caf.fr>.

Contact : Eva HOMMET, coordinatrice parentalité,
Tél : 07 50 15 17 59
Mail : parentalite@caf10.caf.fr

07 | L'AVVC, premier bilan

Depuis le 01/12/2023, les personnes subissant des violences conjugales peuvent bénéficier de l'aide d'urgence pour les victimes de violence conjugale dite AVVC.

Cette aide versée par la Caf (ou la MSA selon le régime d'appartenance) est un soutien financier qui vise à permettre à la victime de s'éloigner physiquement de l'auteur des violences et de faire face aux dépenses immédiates en attendant de trouver des solutions durables.

Selon les ressources de la victime, la prestation prend la forme d'une aide non remboursable ou d'un prêt.

Face à l'urgence de la situation, le paiement intervient dans un délai court (3 à 5 jours ouvrés).

	2023
Nombre de demandes	38
Nombre de refus	4
Total aides versées	30618.38 €
Montant moyen aide versée	874.81 €

Par ailleurs, la Caf de l'Aube finance 2 lieux refuge pour les femmes victimes de violences intrafamiliales. Ce lieu refuge appartient à la Ville de Troyes, dans un lieu tenu secret (maison d'environ 150 m² avec 2 logements indépendants rénovés avec un extérieur pouvant accueillir jusqu'à 1 adulte et 8 enfants). Ce lieu refuge est sécurisé et proche de toutes commodités.

08 | Ouverture de la Micro-crèche et du Relais petite enfance à Chamoy

Le samedi 13 janvier dernier a eu lieu, en présence de M. Yannick LEQUEUX, vice-président de la Caf, l'inauguration de la micro-crèche et du Relais petite enfance Les Petits Chamois.

Ces services portés par la Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armance se situent à Chamoy, dans l'ancienne boulangerie rénovée avec notamment le concours de la Caf de l'Aube, tant d'un point de vue technique que financier.

Le nouvel établissement d'accueil du jeune enfant de 12 places permet de mieux couvrir les besoins d'accueil pour les familles du secteur, en complément de l'offre de la micro-crèche Les Chaourçons, à Chaource.

Le Relais petite enfance permettra d'accompagner les familles dans leur recherche d'une solution d'accueil adaptée, d'accompagner les parents dans leur rôle d'employeurs et les assistantes maternelles dans leur pratique professionnelle. Un autre objectif est d'assurer la promotion du métier d'assistante maternelle, et de susciter des vocations face à la baisse de professionnelles sur le secteur.



09 | Deux Maisons des 1000 Jours ouvrent leurs portes

Deux Maisons des 1000 Jours ouvrent leurs portes dans l'Aube en 2024 pour favoriser l'égalité des chances dès la naissance.

Dans le cadre de l'initiative nationale visant à promouvoir l'égalité des chances dès la naissance, l'État a mis en place la commission des 1000 premiers jours de l'enfant. Cette commission préconise la création de Maisons des 1000 jours, des espaces centralisés offrant une vaste gamme de services destinés aux (futurs) parents, aux jeunes enfants et à leur entourage familial, dès le 4ème mois de grossesse jusqu'aux 2 voire 3 ans de l'enfant.

Dans le département de l'Aube, cette démarche est menée en collaboration entre le Département, la Caf et d'autres institutions partenaires. En 2024, deux Maisons des 1000 Jours voient le jour :

- La Ville de La Chapelle-Saint-Luc a inauguré la 1ère Maison des 1000 jours le 11 mars dernier. Installée au Centre d'Animation Sociale Marcel Defrance, elle propose diverses actions de prévention telles que le soutien à l'allaitement, des échanges entre parents, des informations sur la santé et l'autorité parentale, ainsi qu'un espace de jeux dédié aux parents et aux enfants.
- La Communauté de Communes d'Arcis, Mailly, Ramerupt installe la maison des 1000 jours au sein de son Pôle Petite Enfance, situé rue Gérard Fortier à Arcis-sur-Aube. Des services sont également déployés notamment à Mailly-le-Camp au sein de la halte-garderie, depuis fin janvier.

Un calendrier détaillé des offres au sein de ces Maisons sera bientôt établi et largement diffusé.

L'objectif à long terme est d'étendre le réseau des Maisons des 1000 Jours, avec des appels à manifestation d'intérêt prévus chaque année en mars jusqu'en 2028, afin d'implanter d'autres Maisons des 1000 Jours sur le territoire auboisi, contribuant ainsi à renforcer le soutien aux familles dès les premiers jours de la vie de l'enfant.

10 | Journée réseau parentalité « N'oublions pas les Pères ! »

Dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) signé pour la période 2022 – 2026, un groupe piloté par la Caf de l'Aube et la Préfecture de l'Aube, travaille depuis 2022 à la valorisation de la place du père dans la cellule familiale.

C'est dans ce cadre que, la Caf de l'Aube et la Préfecture de l'Aube, avec le soutien du Conseil Départemental de l'Aube et de la MSA Sud Champagne, organisent une journée à destination des professionnels auboisi intervenant dans le champ de la parentalité, sur la thématique de l'inclusion des pères.

Celle-ci se déroulera le **jeudi 23 mai 2024, au Centre Sportif de l'Aube, 5 rue Marie Curie, 10 000 TROYES.**

Le programme est le suivant :

Dès 9h : Accueil des participants

9h30-10h : Discours officiels et genèse du projet

10h-12h : Conférence « Inclure les pères dans le soutien à la parentalité, une démarche nécessaire mais délicate », par Gérard NEYRAND, sociologue

12h-13h45 : Repas libre

13h45-16h : Retour d'expérience de l'association « Et les Pères ! »

16h-16h45 : Présentation d'initiatives locales par le CIDFF de l'Aube, la Sauvegarde et l'Espace Rencontre « La Parenthèse »

16h45-17h : Clôture de la journée

Le nombre de places étant limité, l'inscription est obligatoire. Celle-ci démarrera le 1er avril 2024.

Retrouvez l'ensemble des informations et le lien d'inscription sur le site caf.fr



11 | Le Pôle développement en action sociale se renforce...

Depuis le 1er mars 2024, Marianne L'HUILIER a intégré le Pôle développement en qualité de conseillère technique territoriale, suite au changement de fonctions de Thomas BAROUX.

Elle intervient sur les Communautés d'Othe en Aixoisi, du Chaourçois et Val d'Armance, du Barséquanois en Champagne, de la Région de Bar-sur-Aube, ainsi que sur les communes de Troyes, Buchères, Saint Germain, Fontvannes, Vauchassis, Saint Pouange, Cléry et Fresnoy-le-Château.

Vous pouvez la contacter par mail à marianne.lhuillier@caf10.caf.fr ou par téléphone au 03.25.49.40.35 et 07.78.86.32.82

Lettre d'information de la Caf de l'Aube
1er trimestre 2024

32 rue Coulommière - 10000 TROYES
ISSN N°0994-012X - Dépôt légal 1988

Directeur de la publication :
Olivier SUZANNE

Crédit photos : Cnaf, Caf de l'Aube

